

Ordre, qui, eux, se prêtèrent à ses désirs avec une admirable charité.

Le côté matériel n'était pas non plus négligé. En 1897, M. Fafard, pour assurer le sort légal du jeune Institut, le fit constituer en corporation civile par une loi de la Législature provinciale. La petite plante grandissait, poussait des feuilles, lesquelles s'épalaient aux chauds rayons du soleil bienfaisant de la Providence divine. Mais l'heure approchait où le dévoué Père Fondateur manquerait à ses filles, si heureuses de se reposer de tout sur lui. Tant de travaux, d'activité, et on peut le dire, de peines, avaient usé prématurément les forces de cet apôtre, qui ne put même achever sa 59^e année. Après avoir généreusement dépensé toutes les énergies de son âme et les brillantes qualités de son esprit au bien de son œuvre comme de sa paroisse, M. Fafard décéda le 12 août 1899.

Le bon Dieu avait voulu compléter la sanctification de son fidèle ministre par une maladie de plusieurs mois, extrêmement douloureuse, soufferte avec une admirable résignation et une piété vraiment sacerdotale. Sa dernière bénédiction, ses dernières paroles sont pour ses filles franciscaines, qu'il laisse orphelines : " Restez bien unies dans la charité, l'humilité... Soyez bien fidèles à la Règle. " Aussi, les petites Sœurs gardent-elles pieusement, avec le souvenir des bontés de ce Père vénéré, celui de son amour pour les pauvres et les souffrants de la grande famille humaine, qu'il a tant aimés. Son nom est pour ainsi dire gravé sur les murs de son Hospice